



HAL
open science

La fabrique européenne des politiques de réconciliation - Introduction

Cécile Jouhanneau, Laure Neumayer

► **To cite this version:**

Cécile Jouhanneau, Laure Neumayer. La fabrique européenne des politiques de réconciliation - Introduction. *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, 2014, La fabrique européenne des politiques de réconciliation 45 (3-4). hal-01291129

HAL Id: hal-01291129

<https://hal.science/hal-01291129>

Submitted on 20 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La fabrique européenne des politiques de réconciliation »

Introduction

Cécile Joubanneau et Laure Neumayer

L'effondrement des régimes de type soviétique et la réévaluation des histoires nationales dans les pays postsocialistes, ainsi que la réouverture de certains dossiers historiques restés clos pendant la guerre froide, ont suscité une résurgence des conflits d'interprétation du passé dans de nombreuses sociétés européennes depuis les années 1990. Dans ce contexte, une grande diversité de situations ont été pensées comme appelant à la création d'instances permettant le rapprochement entre anciens adversaires – qu'il s'agisse de gestion de conflits armés (ex-Yougoslavie, Irlande du nord), de sortie de régime autoritaire (Europe du sud, Europe centrale et orientale) ou encore d'héritages bilatéraux conflictuels (entre l'Allemagne et ses voisins orientaux, la Russie et ses anciens satellites, ou encore la Turquie et les pays issus de l'Empire ottoman). En dépit de déclinaisons de la « réconciliation » qui diffèrent selon les acteurs et les contextes locaux et internationaux considérés, toutes ces initiatives reposent sur des approches volontaristes visant à produire des interprétations communes des passés controversés.

Le numéro 3-4/2014 de la *Revue d'Etudes comparatives Est-Ouest* propose de réinterroger ces médiations européennes dans des conflits liés au passé. Les politiques dites « de réconciliation » sont fréquemment appréhendées de manière descriptive ou dans une optique prescriptive, afin de fournir aux acteurs une vision stratégique et des outils pour prendre en charge les situations post-conflit, produire du consensus politique ou restaurer le lien social quotidien et « ordinaire ». A des fins de légitimation, un lien a en outre été établi dès la fin des années 1940 par les praticiens de la construction communautaire entre cette dernière et une « réconciliation » entendue initialement au sens de pacification, puis de rapprochement entre anciens belligérants. Les articles réunis dans ce numéro spécial s'écartent de ces discours indigènes pour favoriser un regard attentif aux pratiques des acteurs, à leurs mobilisations pour construire des agendas spécifiques, élaborer des prises en charge politiques ou judiciaires des situations **post-conflit** et faire circuler à travers le continent européen des modèles ou des savoir-faire particuliers, parfois constitutifs d'univers professionnels et/ou militants nouveaux. Ils adoptent une conception inclusive de la réconciliation, tour à tour comprise au sens strict de rapprochement entre anciens belligérants dans des contextes de sortie de conflit et au sens large de gestion commune de « passés douloureux ».

Le choix de cette double acception de la notion polysémique de réconciliation vise à dépasser le cloisonnement actuel entre deux traditions d'étude respectivement centrées sur la production de politiques volontaristes d'apaisement de conflits liés au passé, d'une part, et, d'autre part, sur la fabrique des politiques publiques européennes.

Une vaste littérature scientifique s'est intéressée à la construction de politiques de « réconciliation », entendue non comme un *état* souhaitable de rapports sociaux harmonieux, mais plutôt comme un *processus* qui serait favorisé par des dispositifs institutionnels ayant acquis la force de l'évidence au cours des deux dernières décennies – les plus courants étant les « Commissions vérité et réconciliation » et les commissions mixtes d'historiens (Lefranc, 2002, Mink & Neumayer, 2007). De nombreux auteurs se sont penchés spécifiquement sur l'Europe centrale et orientale afin d'analyser les politiques publiques de gestion politique et administrative, mais aussi de mise en récit, du passé communiste : épuration des cadres de l'ancien régime, procès d'anciens dirigeants, création de musées dédiés à cette période, révision des manuels

d'histoire, conservation et publicisation des archives des polices politiques... Ils ont ainsi analysé la mise en forme politique des enjeux de réconciliation dans des instances censées « produire du consensus » par l'écriture d'un récit commun sur le passé, ainsi que l'élaboration de dispositifs symboliques et judiciaires menant à la criminalisation de la période socialiste (Mayer 2003, Lavabre et Mayer 2006, Findor *et al.* 2008, Combe 2009, Stan 2009, Mark 2010). Rompant avec l'exceptionnalisme méthodologique des approches en termes de justice transitionnelle, ces recherches ont contribué à réinscrire les usages du passé dans les rapports sociaux et politiques ordinaires des sociétés concernées, en mettant en lumière des transactions entre acteurs de poids différent qui cherchent constamment à qualifier et requalifier des enjeux politiques. En dépit de leur apport majeur à la compréhension des rapports entre histoire, mémoire et politique dans des sociétés post-autoritaires, nombre de ces travaux ont pour limite commune de considérer l'espace politique européen comme un simple environnement entourant des processus largement endogènes ou bilatéraux, ou comme une source d'exigences « déjà-là » qui suscitent des positionnements variés au niveau national (Müller, 2002 ; Eder & Spohn, 2005).

La circulation de « modèles » de réconciliation se donne pourtant à voir dans toute sa complexité à travers l'Europe, par des échanges d'expertise et de savoir-faire entre acteurs situés dans différentes configurations nationales. En témoigne par exemple la multiplication, sous diverses dénominations, d'« Instituts de la mémoire nationale » et de commissions bilatérales d'historiens respectivement chargés de mettre en récit le passé communiste et d'aplanir les différends bilatéraux en Europe centrale et orientale (Kopeček, 2008 ; Maurel & Mayer, 2008 ; Mark, 2010 ; Mink & Bonnard, 2010). Ces travaux rejoignent les réflexions engagées, dans une approche sociologique de l'international, sur la stabilisation et la routinisation des pratiques de réconciliation examinées à travers leurs exportations, circulations et réappropriations successives dans différents pays. Si les réinterprétations de ces politiques de la part de leurs récipiendaires ordinaires demeurent plus rarement explorées (Eastmond & Stefansson, 2010 ; Jouhanneau, 2013 ; Delpla, 2014), le déplacement de la focale vers les arènes internationales et transnationales permet de mieux comprendre la fabrication et la diffusion de « méthodes » et de « techniques » toujours plus standardisées de production de la réconciliation sur l'ensemble du continent (Lefranc 2006, Dezalay et Garth 2012). Parce qu'elles ont également mis en évidence l'autonomisation relative d'un secteur professionnel international de la pacification, ces recherches soulèvent la question de l'éventuelle constitution d'un espace professionnel européen en la matière¹. Elles incitent ainsi à interroger l'échelle européenne de l'élaboration et la circulation des dispositifs de réconciliation.

Parallèlement, un ensemble d'études empiriquement et méthodologiquement diversifiées, englobées dans le terme générique d'« européanisation » de l'action publique, ont démontré la convergence partielle des instruments, des cadres cognitifs et des produits des politiques publiques dans les Etats membres de l'Union européenne.

En se penchant sur les interactions entre les systèmes politiques nationaux et le système décisionnel européen, ces travaux soulignent que l'européanisation est un processus interactif, fait de « projection » de préférences gouvernementales vers le niveau européen de gouvernement, et de « réception » différenciée des normes communautaires dans les espaces politiques nationaux. Parce qu'elle constitue une notion polysémique dépourvue de définition stabilisée, l'approche par l'européanisation n'a pas toujours échappé au risque de *concept stretching* ni à la confusion entre cadre analytique et variable explicative. Les auteurs qui s'en réclament ont cependant produit un tableau assez complet des dynamiques à l'œuvre dans le rapprochement tendanciel des politiques

¹ Cf. le programme ANR Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs IRENE « Les professionnels internationaux de la paix. Sociologie et histoire d'une ingénierie transnationale » coordonné par David Ambrosetti, Sandrine Lefranc et Guillaume Mouralis (Institut des Sciences Sociales du Politique, 2010-2014) et, en son sein, les enquêtes portant sur les trajectoires des professionnels *européens* de la pacification (Anne Bazin, Grégory Daho, Nathalie Duclos, Cécile Jouhanneau et Charles Tenenbaum).

publiques en Europe, tout en pointant les divergences persistantes dans l'impact des dynamiques européennes sur les structures politiques nationales (Olsen 2001, Baisnée et Pasquier 2007, Vink et Graziano 2008, Exadaktylos et Radaelli 2012).

Or les études sur l'europanisation ont longtemps négligé les politiques liées à la gestion du passé, bien que le traitement de l'histoire par les instances européennes ait été profondément modifié par la fin de la guerre froide. Il ne s'agit plus seulement pour celles-ci de mettre en avant une histoire et des valeurs partagées, présentées comme constitutives d'une communauté politique transnationale, mais aussi de répondre à des demandes de reconnaissance d'histoires douloureuses. L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe sont ainsi devenus des caisses de résonance, des acteurs de médiation, voire des agents de sanction dans les luttes mémorielles. Leurs interventions dans des conflits d'interprétation du passé ont pris des formes diverses qui englobent une dimension diplomatique (par la médiation politico-diplomatique dans des querelles bilatérales) mais aussi symbolique (condamnation solennelle des « crimes des régimes totalitaires », constitution d'une forme d'« acquis communautaire mémoriel » dans la politique d'élargissement à l'Europe centrale puis aux Balkans et à la Turquie, ou encore recommandations en matière d'enseignement de l'histoire). A ces formes « molles » de gouvernance européenne se sont ajoutées des politiques relevant plus spécifiquement de la gestion de crises et du « post-conflit » en ex-Yougoslavie. Cet espace a fait l'objet d'un investissement soutenu des grandes organisations internationales et européennes pendant et après les conflits armés intervenus entre le début de l'éclatement de la Fédération yougoslave en juillet 1991 et les bombardements du Kosovo en 1999 (Delcourt, Martinelli et Klimits 2008). L'ONU a créé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dès 1993, l'OTAN a mené des opérations militaires pour mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie en 1995, tandis que l'OTAN puis l'UE déployaient des missions civilo-militaires de stabilisation post-conflit dans différentes ex-Républiques yougoslaves après cette date. Ces opérations inédites ont directement soulevé la question des interactions entre les organisations européennes au cœur de notre réflexion, et les organisations internationales – au premier chef l'OTAN et l'ONU.

À partir d'études de cas divers, la présente publication entend revenir sur ces multiples prises en charges de passés conflictuels par les organisations européennes. Elle vise ainsi à contribuer à un courant dynamique d'analyse des politiques publiques et des compétitions politiques engagées autour de passés conflictuels au niveau transnational, étudiées au plus près des acteurs et des mécanismes concrets de leur production (Pakier & Strath, 2010 ; Malksoo, 2010 ; Gensburger & Lavabre, 2012 ; Mink & Neumayer, 2013). Ce numéro thématique s'appuie aussi sur divers travaux d'inspiration sociologique qui ont saisi les logiques de fonctionnement de l'espace socio-politique européen par l'analyse des ressources, des trajectoires et des pratiques des acteurs institutionnels et non institutionnels intéressés, directement ou indirectement, à la construction communautaire. L'une des interrogations centrales de ces travaux porte sur la duplication des lieux de production et d'usage des ressources politiques dans l'espace européen, et sur les multi-positionnements et passages successifs de ces acteurs entre différents espaces politiques et bureaucratiques (Kauppi, 2005 ; Dezalay & Madsen, 2006 ; Saurugger, 2008 ; Georgakakis, 2012).

En quoi la construction communautaire produit-elle des contraintes et des opportunités nouvelles pour une large palette d'acteurs politiques, économiques et sociaux qui évoluent au niveau européen, au niveau national ou à la charnière entre les deux ? Comment ces acteurs s'insèrent-ils dans des configurations complexes, dont les différents niveaux structurés en interaction les uns avec les autres permettent une circulation des individus, et à travers eux la diffusion de catégories d'analyse, de savoir-faire et de pratiques entre diverses arènes institutionnelles ?

Cette perspective est particulièrement utile pour repenser les jeux d'échelle, ou plus précisément l'enchevêtrement des sphères locales, nationales et internationales, qui constitue le moteur essentiel de la fabrique des politiques européennes. Les politiques volontaristes d'apaisement des contentieux, de même que les mobilisations visant à réactiver périodiquement les conflits d'interprétation pour en tirer des profits symboliques et politiques, peuvent en effet se déployer simultanément ou successivement dans plusieurs arènes transnationales, où sont définies des normes politiques ou juridiques à vocation paneuropéenne. Quelles sont les mobilisations d'acteurs porteurs de « demandes de justice » qui conduisent à la prise en charge de conflits sur le passé par les organisations européennes ? Inversement, le choix de ne pas porter un conflit sur l'arène européenne, et la réticence de certaines organisations à se saisir de ces questions, permettent-ils de dégager « en creux » les logiques de l'élaboration de dispositifs européens visant à résoudre ces querelles ?

Pour poursuivre ces réflexions, ce numéro consacré à « la fabrique européenne des politiques de réconciliation » s'articule en deux volets consacrés respectivement aux politiques mises en œuvre dans les situations de sortie de conflit armé et aux dispositifs de gestion de passés dits douloureux.

Un premier ensemble d'articles s'interroge sur ce qui est spécifique aux dynamiques d'europanisation par rapport aux logiques d'internationalisation des politiques de réconciliation « post-conflit » déjà mises en lumière par la littérature existante. Ils tentent également d'examiner en retour dans quelle mesure l'étude de ce nouveau secteur d'action européen peut enrichir l'approche par l'europanisation. C'est dans cette perspective que l'article de Valérie Rosoux se penche sur les différentes interprétations possibles du concept de réconciliation, avant de détailler les principales caractéristiques de « l'identité réconciliatrice » de l'UE tant vantée par ses représentants. Elle souligne à quel point l'Union européenne fait de la réconciliation à la fois l'origine de son modèle institutionnel inédit et un objectif à poursuivre inlassablement, à l'intérieur et en-dehors de ses frontières – tout en mettant en lumière les limites de ce volontarisme à travers l'examen critique des prémisses structurant le discours européen appelant à la réconciliation, tous contextes confondus.

Les autres articles présentent des études de cas empiriques illustrant les multiples facettes des politiques de stabilisation menées par divers acteurs européens dans l'espace ex-yougoslave, et les définitions ambiguës de la réconciliation sur lesquelles elles reposent. L'ex-Yougoslavie a constitué un véritable terrain d'expérimentation pour des pratiques et des missions de pacification et de réconciliation particulièrement diverses – allant de la réforme de la police au recours à la justice pénale internationale, en passant par l'encouragement aux réformes institutionnelles et les recommandations en matière d'enseignement de l'histoire. Placer la focale sur cet espace permet aussi de mieux souligner que l'UE s'inscrit dans une configuration régionale particulièrement dense, comprenant des organisations à vocation globale comme l'OTAN et l'ONU, ainsi que des organisations européennes bien moins fréquemment étudiées comme l'OSCE ou le Conseil de l'Europe. Ces dernières contribuent-elles à la circulation et à la consolidation de « modèles européens de gestion du passé » ? Comment penser non seulement l'articulation entre les niveaux nationaux de gouvernement et le niveau communautaire de production de politique à visée réconciliatrice, mais aussi les interactions entre l'UE et les autres organisations internationales, dont les activités peuvent renforcer ou au contraire modérer les dynamiques communautaires ?

L'article de Nathalie Duclos sur le rôle de l'OSCE dans la réforme de la police au Kosovo souligne bien les limites de l'action de cette organisation atypique, dans un contexte de profusion d'acteurs internationaux engagés dans l'administration du Kosovo après 1999. Dans cette conception de la réconciliation comme « mise en place d'une société multiethnique et démocratique », l'enchevêtrement des missions – propre à l'espace institutionnel européen – mais aussi des logiques de fonctionnement internes peu structurées, a entravé l'action de l'OSCE. Ses relations avec l'ONU et le Conseil de l'Europe, caractérisées plus par la concurrence que la

complémentarité ou le soutien mutuel, ne lui ont pas permis de développer un répertoire d'action propre.

Centrés sur la dimension judiciaire des politiques européennes menées dans l'espace ex-yougoslave, les deux articles d'Isabelle Delpla et de Mladen Ostojić se penchent sur la réception de la justice pénale internationale en Bosnie-Herzégovine et en Serbie pour mettre au jour les tensions et les contradictions qui entourent une seconde conception de la réconciliation. Celle-ci voit dans la conformité avec les réquisits de la justice pénale internationale une condition et un préalable à l'entrée dans l'UE, ainsi qu'un levier essentiel de l'enracinement de l'Etat de droit et la démocratie. A cette conception de la réconciliation largement partagée par les acteurs institutionnels européens, Isabelle Delpla oppose le contre-exemple de la Bosnie pour démontrer que plus l'adhésion aux valeurs et aux finalités de la justice internationale est grande, plus la perspective d'intégration européenne s'éloigne. A partir de l'analyse du cas serbe, Mladen Ostojić insiste quant à lui sur les effets pervers de la conditionnalité du TPIY sur la consolidation de la démocratie. L'instrumentalisation de la justice internationale par les élites politiques serbes, ainsi que le manque d'attention du Bureau du Procureur du TPIY pour le contexte politique interne, l'amènent à conclure que dans le débat sur l'enchaînement entre consolidation démocratique et justice, la première précède la seconde. Or tout en mettant au jour les dimensions parfois purement formelles et procédurales de la coopération des autorités de Bosnie-Herzégovine et de Serbie avec le TPIY, ces deux articles signalent également à quel point le travail du Tribunal peut rencontrer les significations attachées à la justice dans divers groupes sociaux dits ordinaires, comme le montre Isabelle Delpla dans le cas de la Bosnie, et les stratégies politiques élaborées par certains acteurs partisans, comme dans la Serbie post-Milošević étudiée par Mladen Ostojić.

Enfin, l'analyse de Magali Bessone est centrée sur la « réconciliation par l'histoire » encouragée par le Conseil de l'Europe et l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, dans une perspective qui fait de l'histoire à la fois la cause majeure du conflit et l'instrument essentiel de sa résolution. Elle montre notamment comment l'optique d'enseignement d'une histoire nationale (en tant qu'histoire de l'Etat nation) entre en conflit avec le principe de respect des « sensibilités multiculturelles » des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine née des accords de Dayton. L'histoire officielle « dialogique » ou « multi-perspective » promue par ces organisations européennes est un modèle théorique faisant l'objet d'applications ambiguës dans ce contexte local peu propice à la mise en actes d'une conception de la réconciliation comme écriture d'un récit commun sur l'histoire.

Un second ensemble d'articles porte plus spécifiquement sur la fabrique des politiques publiques dans des formes « molles » de gouvernance européenne. Dans ces secteurs dont l'intégration ne repose pas sur une contrainte juridique, les dispositifs de gestion de passés dits douloureux constituent pour les auteurs un point d'observation fécond pour « dénaturer » les processus d'européanisation en replaçant les dynamiques européennes dans des temporalités plus larges et des contextes localisés.

En matière de gestion du passé, les institutions européennes n'ont jamais imposé de « métarécit » sur l'histoire de l'Europe à des récepteurs passifs, mais plutôt élaboré une grammaire de la gestion de passés conflictuels, un « acquis communautaire historique » (Larat, 2005) centré sur la reconnaissance et le dépassement des querelles issues du passé. Aline Hartemann revient sur l'exemple paradigmatique de la réconciliation franco-allemande en étudiant les productions culturelles d'ARTE - dispositif auquel a initialement été assigné un objectif de rapprochement des anciens belligérants. Elle met en lumière l'injonction à l'européanisation du traitement du passé et du présent formulée par les tutelles politiques de la chaîne au début des années 2000, illustrée par les transformations successives de l'émission emblématique *Histoire parallèle*. Le poids des logiques nationales, moins politiques que professionnelles, a cependant eu raison de la volonté affichée de produire un magazine d'information réellement « européen ». Point de convergence dans la production des récits du passé et du présent sur ARTE donc ; les contraintes de l'organisation du

travail et les socialisations professionnelles différenciées des journalistes allemands et français y font obstacle.

La fabrique de discours officiels sur le passé ne peut cependant être pleinement comprise en se limitant aux institutions, politiques ou médiatiques, qui en ont la charge. Il est plus fructueux de considérer cette action publique comme une forme spécifique d'action collective, produite par une pluralité d'acteurs dont les mobilisations, placées au niveau national ou transnational, peuvent anticiper ou déborder l'inscription formelle de certains « problèmes » dans l'espace institutionnel européen. Les autres articles rassemblés ici s'attachent donc à restituer les transactions entre d'une part les acteurs intéressés au déploiement de compétences européennes en matière historique, et d'autre part les partisans d'un cantonnement de ces questions aux espaces politiques nationaux. L'investissement des arènes et des normes européennes de la part d'acteurs politiques des Etats membres ou candidats relèvent-ils de simples projections à l'échelle européenne de luttes nationales ? Ces recours à l'Europe suscitent-ils des convergences nationales dans le traitement officiel de l'histoire ?

En prenant pour objet les débats relatifs au passé tenus au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et du Parlement européen en 2004-2009, Philippe Perchoc montre que ces derniers ne peuvent être appréhendés comme de simples projections vers des arènes européennes d'antagonismes nationaux sur le passé. Sa démarche comparative lui permet en effet de mettre au jour la singularité de la mise en débat du passé au sein du Parlement européen, moins clivée nationalement qu'au sein de l'APCE. L'inscription d'un thème à l'ordre du jour de l'Assemblée et les formes discursives appropriées reposent en effet sur des savoir-faire et des savoir-dire spécifiques, sur des revendications d'expertise et des capitaux propres aux eurodéputés et à la position qu'occupe le Parlement au sein du système institutionnel européen.

Pour saisir les contours mouvants de l'échelle européenne de l'écriture politique du passé, Nadège Ragaru propose quant à elle un voyage dans les temps et les espaces où s'est déployée la controverse bulgare-macédonienne relative au sauvetage des Juifs bulgares et aux déportations des Juifs de Macédoine en 1943. Si elle remet en question l'idée d'un « rideau de fer » mémoriel entre les parties orientale et occidentale du continent, puisque les autorités bulgares s'investissent autant dans l'écriture de l'histoire du communisme que de celle de la Shoah, elle n'observe pas pour autant une convergence des récits nationaux du passé sous l'effet de l'investissement des arènes européennes. Les organisations européennes servent avant tout aux autorités bulgares de relais d'influence dans des rapports de force bilatéraux et internes. Toutefois, faire usage de l'Europe requiert des ressources asymétriques, au premier rang desquelles le statut d'Etat membre, mais aussi la maîtrise des normes discursives privilégiées par les acteurs européens, telles que celles du « bon voisinage » et de la lutte contre les instrumentalisation politiques de l'histoire.

Le dernier article de ce numéro spécial revient sur une dimension inédite de la réconciliation encouragée par l'Union européenne dans l'ancien bloc de l'Est, à savoir les relations entre les minorités et la majorité de la population dans un même Etat. Dès la fin de la guerre froide, dans un objectif de stabilisation de territoires multiethniques, l'exigence européenne de réconciliation s'est appuyée sur un principe de protection des minorités nationales qui devait simultanément permettre la coexistence des groupes nationaux au sein des Etats et garantir l'apaisement de certaines tensions bilatérales (Neumayer, 2012). En éclairant les effets non-juridiques de l'introduction de normes juridiques européennes sur la protection des minorités en Lettonie, Pascal Bonnard renouvelle l'analyse de l'europanisation des questions minoritaires. Il dévoile les usages croissants, mais pas exclusifs, des organisations et de l'appareil normatif européens (APCE, OSCE, UE) par les acteurs engagés dans des luttes de classification ethnique en Lettonie. Surtout, il montre que l'exposition des luttes nationales au niveau européen affecte en retour les conditions nationales des luttes en question, en termes de répertoires d'action et de cadrages privilégiés, de ressources collectives et individuelles mobilisables, mais aussi de causes considérées comme légitimes.

En somme, les contributeurs de ce numéro apportent une réponse par l'affirmative à la question qui fut en son principe : dans la fabrique des politiques de réconciliation, l'Europe constitue bien « une échelle parmi d'autres »². Peu autonome par rapport aux niveaux d'action internationaux et nationaux, l'échelon européen n'en mérite pas moins que soient prises en considération les singularités des répertoires d'action, des ressources et des cadrages qui y sont mobilisés de façon privilégiée.

Bibliographie

- BAISNEE Olivier & PASQUIER Romain (2007), *L'Europe telle qu'elle se fait. Européanisation et sociétés politiques nationales*, Paris : Presses du CNRS.
- COMBE Sonia, dir. (2009), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris : La Découverte.
- DELCOURT Barbara, MARTINELLI Marta et KLIMIS Emmanuel, dir. (2008), *L'Union européenne et la gestion de crises*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- DEZALAY Yves & MADSEN Michael (2006), « La construction européenne au carrefour du national et de l'international », in COHEN A., LACROIX B. et RIUTORT P., dir., *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique, du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris : PUF, pp. 277-296.
- DEZALAY Yves & GARTH Bryant, dir. (2012), *Lawyers and the construction of transnational justice*. New York : Routledge.
- DROIT Emmanuel (2007), « Le Goulag contre la Shoah. Mémoires officielles et cultures mémorielles dans l'Europe élargie », *Vingtième siècle*, n° 94, pp. 101-120.
- EASTMOND Marita & STEFANSSON Anders, dir. (2010), « Beyond reconciliation : Social reconstruction after the Bosnian war », *Focaal – Journal of global and historical anthropology*, n°57.
- EDER Klaus & SPOHN Wilfried, dir. (2005), *Collective memory and European identity: the effects of integration and enlargement*, Aldershot, Burlington : Ashgate.
- EXADAKTYLOS Theofanis & RADAELLI Claudio, dir. (2012), *Research Design in European Studies Establishing Causality in Europeanization*, Houndsmill, Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- FINDOR Andrej, LÁŠTICOVÁ Barbara & WAHNICH Sophie, dir. (2008), *Politics of collective memory – Cultural patterns of commemorative practices in post-war Europe*, Vienne, Berlin : LIT Verlag.
- GENSBURGER Sarah & LAVABRE Marie-Claire, dir. (2012), « De la “mémoire européenne” à l'euroeuropéanisation de la “mémoire” », *Politique européenne*, n° 37.
- GEORGAKAKIS Didier, dir. (2012), *Le champ de l'eurocratie*, Paris : Economica.
- GRAZIANO Paolo & VINK Maarten, dir. (2008), *Europeanization – New Research Designs*, Houndsmill, Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- KAUPPI Niilo (2005), *Democracy, Social Resources and Political Power in the European Union*. Manchester : Manchester University Press.
- JOUHANNEAU Cécile (2013), *La résistance des témoins. Mémoires de guerre, nationalisme et vie quotidienne en Bosnie-Herzégovine (1992-2010)*, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- KOPEČEK Michal, dir. (2008), *History in the making: Historical Revisionism in Central Europe since 1989*, Budapest : Central European University Press.
- LARAT Fabrice (2005), « Presentin-ing the Past: political narratives on European history and the justification of European integration », *German Law Review*, vol. 6, n° 2, pp. 263-278.
- LAVABRE Marie-Claire & MAYER Françoise, dir. (2006), « Mémoire à l'Est », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 37, n°3.
- LEFRANC Sandrine, dir. (2006), *Après le conflit, la réconciliation ?* Paris : Editions Michel Houdiard.

² Tel était le titre de la section thématique n°43 du congrès de l'Association Française de Science Politique (9-11 juillet 2013) dans laquelle cette réflexion collective a été engagée.

- LEFRANC Sandrine (2002), *Politiques du pardon*, Paris : PUF.
- MÄLKSOO Maria (2010), *The politics of becoming European: a study of Polish and Baltic post-Cold War security imaginaries*, Londres, New York : Routledge.
- MARK James (2010), *The Unfinished Revolution : Making Sense of the Communist Past in Central-Eastern Europe*, New Haven : Yale University Press.
- MAUREL Marie-Claude & MAYER Françoise (2008), *L'Europe et ses représentations du passé – les tourments de la mémoire*, Paris : L'Harmattan.
- MAYER Françoise (2003), *Les Tchèques et leur communisme : mémoire et identités politiques*, Paris : Presses de l'EHESS.
- MINK Georges & NEUMAYER Laure, dir. (2013), *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe. Memory Games*, Basingstoke, Houndsmills : Palgrave Macmillan.
- MINK Georges & BONNARD Pascal, dir. (2010), *Le passé au présent. Gisements mémoriels et actions historicisantes en Europe centrale et orientale*, Paris : Editions Michel Houdiard.
- MINK Georges & NEUMAYER Laure, dir. (2007), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris : La Découverte.
- MÜLLER Jan-Werner, dir. (2002), *Memory and power in post-war Europe – Studies in the presence of the past*, Cambridge : Cambridge University Press.
- NEUMAYER Laure (2012), « “Dépasser Trianon” : les transformations du nationalisme hongrois, de la “politique de la nation” à la protection des minorités dans l’UE », *Politique européenne*, n° 37, pp. 102-131.
- OLSEN Johan P. (2001), « Europeanization – a fashionable term, but is it useful ? », *ARENA Working Paper n° 01/2*, Oslo.
- ONKEN Eva-Clarita (2007), « The Baltic States and Moscow’s 9 May Commemoration: Analysing Memory Politics in Europe », *Europe-Asia Studies*, vol. 59, n° 1, pp . 23-46.
- PAKIER Małgorzata & STRÅTH Bo, dir. (2010), *A European memory? Contested histories and politics of remembrance*, New York : Berghahn Books.
- SAURUGGER Sabine, dir. (2008), « Les approches sociologiques de l’intégration européenne : perspectives critiques », *Politique européenne*, n° 25.
- STAN Laviana (2009), *Transitional justice in Eastern Europe and the former Soviet Union: reckoning with the Communist past*, Londres, New York : Routledge.